

Doc 10

Le 30 mai 2016

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
LA POSTE
Numéro de AR: AR 1A 122 761 3922 3

Renvoyer à FRAB

M^r Laborie André
rue Courmieu huiffre
2 me du Fage
31650 STORENS

SGR12 V21 - PIC 258 - 20160227101 - 1115

~~En provenance de :
M^r Laborie André
Service des Référés
T.G.I de Toulouse
2 allées Jules Guesdes
31000 Toulouse~~

Tribunal de Grande Instance Tribunal de Toulouse Signature Service Courrier (Précisez Nom et Prénom) Récusé (s) (e) 31 MAI 2016	
Présenté / Avisé le : Distribué le :	Je soussigné déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNII/Permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :
Les avantages du : - Pour les particuliers : - Pour les professionnels : - Pour les particuliers : - Pour les professionnels :	Signature Facteur* La facture annexée par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Date : 30/05/16
Niveau de

insféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars
nicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre
e HACOUT) ». Voir procès-verbal de gendarmerie du 20

Monsieur le greffier
Dominique DUBOQ
Service des référés.
T.G.I de Toulouse
2 allées Jules Guesdes
31000 Toulouse

pour chacun des dossiers ci-dessous ainsi que pour

audience du 7 juin 2016 à 9 heures 30.

ER -PEDAILLE.

: 05-61-33-70-76

ndée : N°1A 122 761 3922 3

des dossiers le bordereau de pièces et pièces qui seront

Je vous prie de croire Monsieur le greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 30 mai 2016

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». Voir procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014. « *En attente d'expulsion* »

Monsieur le greffier
Dominique DUBOQ
Service des référés.
T.G.I de Toulouse
2 allées Jules Guesdes
31000 Toulouse

OBJET : Communication du bordereau pour chacun des dossiers ci-dessous ainsi que pour chacun deux les pièces attenantes.

Affaires devant le juge des référés à l'audience du 7 juin 2016 à 9 heures 30.

- Contre Monsieur TEULE Laurent.
- Contre la SCP D'huissiers FERRER –PEDAILLE.

FAX : 05-61-33-70-76

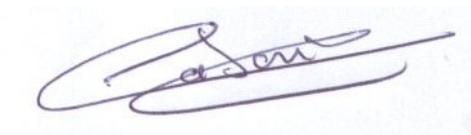
Lettre recommandée : N°1A 122 761 3922 3

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint pour chacun des dossiers le bordereau de pièces et pièces qui seront communiquées aux parties adverses.

Je vous prie de croire Monsieur le greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



BORDEREAU DE PIECES.

LABORIE André / SCP d'huissier FERRER- PEDAILLER

Audience des référés du 7 juin 2016 à 9 heures 30 et suivantes.

0 / Action en résolution en date du 9 février 2007 faisant perdre de droit de propriété à l'adjudicataire, la propriété revenant aux saisies.

I / Courrier du 9 mars 2007 de la SCP d'huissiers RAIMOND LINAS indiquant l'absence de signification du jugement d'adjudication.

II / Article 809 du code de procédure civile en sa jurisprudence que la SCP d'huissier GARRIGUES ET BALUTEAUD ne pouvait méconnaître

- Soit ordonnance du 1^{er} juin 2007 nulle de plein droit « **Voir pièce N° VIII** » La SCP D'huissiers Garrigues et Balluteaud n'a aucun titre exécutoire.

III / Arrêt du 19 novembre 2009 N° 09BX00273. " LEGIFRANCE "

- Justifiant que Madame Gaëlle BAUDOUIN CLERC n'avait aucune délégation de signature directe de Monsieur le Préfet de la HG représenté par Monsieur Jean François CARRENCO pour signer à sa place :
 - A) Décisions du 27 décembre 2007
 - B) Décision du 8 janvier 2008.
 - C) Plainte au ministre de l'intérieur le 4 avril 2015 contre BAUDOUIN – CLERC.
 - D) Plainte au doyen des juges d'instruction le 1^{er} août 2015 BAUDOUIN – CLERC.

IV / Saisine de la SCP d'huissier GARRIGUES ET BALUTEAUD par fax en date du du 5 mars 2008 l'informant d'une grave difficulté de procédure.

V / Saisine de la Chambre des huissiers en date du 6 mars 2008 pour faire cesser un éventuel trouble à l'ordre public, représenté par son Président Maître CARSALADE Claude.

VI / Plainte le 12 mars 2008 contre la SCP d'huissiers GARRIGUES ET BALUTEAUD

VII / Ordonnance du 25 mars 2008 de Madame Agnès LEMONYER vice-président du T.G.I de Toulouse

VIII / Procès-verbal d'expulsion en date du 27 mars 2008.

IX / Plainte contre SCP GARRIGUES BALUTEAUD le 27 mars 2008 à la gendarmerie de Saint Orens

X / Plainte au procureur de la république de Toulouse le 1^{er} avril 2008 contre SCP GARRIGUES BALUTEAUD

XI / Le deux avril 2008 procès-verbal de constat par la SCP d'huissiers FERRAN de tous les meubles et objet

XII / Plainte au procureur de la république le 18 avril 2008 contre SCP GARRIGUES BALUTEAUD

VIII / Procès-verbal d'inscription de faux intellectuels contre une ordonnance rendu le 1^{er} juin 2007 N° enregistrement : 08/00028 au greffe du T.G.I de Toulouse le 16 juillet 2008. *Dénonce par huissiers de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.

XIV / Procès-verbal d'inscription de faux intellectuels contre tous les actes effectués par la SCP GARRIGUES et BALUTEAUD huissiers de justice N° enregistrement : 08/00029 au greffe du T.G.I de Toulouse le 23 juillet 2008. " Avec dénonce par huissiers de justice aux différentes parties et enrôlé au greffe.

XV / Ordonnance d'incompétence de la juridiction parisienne.

XVI / Plainte du 12 août 2014 auprès de la gendarmerie de Saint Orens suite à l'obstacle à l'accès à un juge, à un tribunal.

XVII / Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 constatant les faits établis après vérification des pièces produites et suite à plainte du 12 août 2014.

XVIII / Plainte doyen des juges d'instruction le 6 septembre 2015.

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

PS : Au vu du nombre de pièces justifiant les pièces à valoir ci-dessus et pour respecter la contradiction entre chaque parties, vous pouvez les retrouver, les consulter et les imprimer

- Au lien suivant sur mon site internet : <http://www.lamafiajudiciaires.org>